

Ardennes

- 09 **Conseil départemental d'accès au droit
CDAD des Ardennes** 
- 10 **Centre d'information sur le droit des femmes
et des familles des Ardennes - CIDFF** 
- 11 **Association d'aide aux victimes - FORHOM** 
- 12 **Inspection du travail** 
- 14 **Ligue française pour la défense
des droits de l'Homme et du citoyen
section des Ardennes - LDH** 
- 15 **Maison de la justice et du droit
MJD Charleville-Mézières** 



informer et orienter



accompagner juridiquement



soutenir psychologiquement



Conseil départemental d'accès aux droits CDAD des Ardennes

Les Conseils départementaux d'accès au droit (CDAD) sont des groupements d'intérêt public, institués par la loi du 18 décembre 1998. Ils sont chargés notamment de recenser les besoins concernant l'accès au droit dans le département.

www.cdad-ardennes.justice.fr



CDAD des Ardennes

Esplanade du Palais de justice - 08000 Charleville-Mézières
tél : 03 24 55 00 26 - email : cdadardennes@c22.net

→ Missions générales

- Définir une politique d'accès au droit avec les acteurs locaux concernés
- Piloter et coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit
- Informer sur les dispositifs existants

→ Missions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations

Informier et orienter

- Accès à l'information sur les discriminations
- Information sur l'accès aux droits
- Orientation vers les structures relais compétentes
- Orientation vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé

Accompagner juridiquement

- Accompagnement dans la saisine des autorités compétentes (tribunaux, HALDE, inspection du travail...)
- Aide et accompagnement dans les démarches juridiques et administratives

→ Domaine d'action

- Intervention sur l'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- Dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, logement, éducation, santé, accès aux biens et aux services (loisirs, services publics...)

→ Public concerné

Tout public

→ Territoire d'intervention

Département

■ Permanences

Permanences téléphoniques
les mardis et mercredis
de 9h à 17h

■ Consultations aux points d'accès au droit

Le 1^{er} jeudi du mois de 17h à 19h
Tenue de consultations juridiques
gratuites par les avocats tous les jeudis
de 17h à 19h



Centre d'information sur le droit des femmes et des familles des Ardennes - CIDFF

Créé en 1972, le Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF), signataire d'un contrat d'objectif avec l'Etat, coordonne et représente l'activité de 114 Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) implantés sur tout le territoire français et dans les départements d'Outre-Mer. Une mission d'intérêt général d'information des femmes et des familles sur les droits leur est confiée par l'Etat.



CIDFF

62 avenue du petit bois
08000 Charleville-Mézières

tél : 03 24 37 39 98

fax : 03 24 33 18 42

email : antenne-08.CIDFF@wanadoo.fr



→ Missions générales

- Informer gratuitement les femmes et les familles sur leurs droits dans tous les domaines (juridique, social et familial)
- Promouvoir toutes informations sur le droit de la famille, le droit pénal et le droit civil
- Aider les femmes et les familles à s'orienter en leur facilitant le diagnostic de leurs problèmes, en les accompagnant dans les démarches à entreprendre ou les procédures à suivre et en les orientant vers les services ou organismes compétents

→ Missions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations

Informier et orienter

- Accès à l'information sur les discriminations
- Information sur l'accès aux droits
- Orientation vers les structures relais compétentes (associations, syndicats, HALDE...)

→ Domaine d'action

- Intervention sur l'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- Dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, logement, éducation, santé, accès aux biens et aux services (loisirs, services publics...)

→ Public concerné

Femmes et familles

→ Territoire d'intervention

Département

■ Heures d'ouverture

sur rendez-vous

Du lundi au jeudi de 9h à 12h de 14h à 18h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

■ Permanences - sur rendez-vous

A Charleville-Mézières : aux quartiers de La ronde-couture, La Houillère et Manchester
Autres lieux : A Nouzonville, Revin, Sedan, Vivier-au-court, Vouziers et Rethel



Association d'aide aux victimes FORHOM

Forhom appartient au réseau d'association d'aide aux victimes de l'Inavem, Institut national d'aide aux victimes et de médiation.



FORHOM Aide aux victimes
Maison de Justice et du Droit
10-14 rue des Chardonnerets
08000 Charleville-Mézières
tél : 03 24 35 37 36
email : forhom.aav@orange.fr

→ Missions générales

- Information juridique auprès de victimes d'infraction pénale pour faire valoir leurs droits
- Soutien moral et psychologique
- Accompagnement dans les démarches (aide à la constitution de dossiers, à la rédaction de courriers...)
- Aide à la préparation de dépôt de plainte, d'audiences, d'actes d'instructions...

→ Missions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations

Informier et orienter

- Accès à l'information sur les discriminations
- Information sur l'accès aux droits
- Orientation vers les structures relais compétentes (associations, syndicats, HALDE...)

Accompagner juridiquement

- Qualification juridique des faits
- Accompagnement dans la saisine des autorités compétentes (tribunaux, HALDE, inspection du travail...)
- Aide et accompagnement aux démarches juridiques et administratives, à la constitution du dossier

Soutenir psychologiquement

→ Domaine d'action

- Intervention sur l'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- Dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, logement, éducation, santé, accès aux biens et aux services (loisirs, services publics...)

→ Public concerné

Tout public victime d'une infraction pénale

→ Territoire d'intervention

Département

■ Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et 13h30 à 17h

■ Permanences

Tous les mardis de 14h à 17h
Maison de Justice et du Droit
6 rue Jules Clin - 08200 Sedan
tél : 03 24 22 78 91



Inspection du travail

Contrôler, informer, conseiller, concilier, décider : les missions de l'inspecteur du travail sont étendues tout comme ses moyens d'actions (droit d'entrée dans l'entreprise, de constater les infractions...). L'inspecteur du travail est soumis à un certain nombre d'obligations (discrétion, impartialité,...) et de droits, en tête desquels la protection contre les obstacles à l'exercice de ses missions.



→ Missions générales

- Prévention, accompagnement, information, conseil en matière d'emploi aux demandeurs d'emploi, salariés et créateurs d'entreprises
- Veille au contrôle et au respect du droit du travail dans les entreprises

L'inspection du travail est chargée de veiller à la bonne application du code du travail ainsi que des conventions et des accords collectifs au sein des entreprises. Les inspecteurs et les contrôleurs du travail conseillent et assistent les salariés et les employeurs et peuvent également intervenir comme médiateur en cas de conflit.

→ Missions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations

Informer et orienter

- Accès à l'information sur les discriminations
- Information sur l'accès aux droits
- Orientation et information sur la saisine des autorités compétentes (associations, syndicats, HALDE...)

Accompagner juridiquement

- S'assurer du respect par les entreprises des dispositions inscrites dans le code du travail relatives aux discriminations : visites d'entreprises, pouvoir d'enquête, d'audition de témoins
- Qualification juridique des faits
- Relever par procès-verbaux les infractions constatées aux dispositions du code du travail et à certaines dispositions du code pénal

→ **Domaine d'action**

Intervention sur l'ensemble des discriminations reconnues par la loi
Toutes les étapes de la vie professionnelle sont concernées et notamment la procédure de recrutement, l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, la rémunération, les mesures d'intéressement, de reclassement, de qualification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat de travail.



→ Territoire d'intervention

Département

■ Coordonnées générales

Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

18 avenue François Mitterrand

08011 Charleville-Mézières

tél : 03 24 59 71 30 - fax : 03 24 37 64 96

www.travail.gouv.fr

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h15 (16h le vendredi)

Public concerné

Demandeurs d'emploi, salariés des entreprises privées autres qu'agricoles et de transport

■ Coordonnées pour le secteur agricole

Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles (S.D.I.T.E.P.S.A) :

SDITEPSA

44 rue du Petit Bois

08013 Charleville-Mézières Cedex

tél : 03 24 33 65 27 - fax : 03 24 33 66 21

email : sditepsa.ddafo8@agriculture.gouv.fr

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Public concerné

Salariés des entreprises du secteur agricole

■ Coordonnées pour le secteur du transport

Inspection du travail des transports

(Ardennes et Marne)

19 boulevard Foch

51100 Reims

tél : 03 26 50 82 00 - fax : 03 26 50 82 01

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Public concerné

Salariés des entreprises du secteur du transport



Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen - LDH

Association généraliste, la ligue des droits de l'homme entend lutter contre l'ensemble des atteintes aux droits de l'individu, dans tous les domaines de la vie civile, politique et sociale.



LDH

4 rue Robert Sorbon
08000 Charleville-Mézières
tél : 03 24 59 37 15



→ Missions générales

- Défendre les principes énoncés dans les textes nationaux et internationaux proclamant les droits de l'homme et du citoyen, ainsi que les libertés individuelles
- Combattre l'ensemble des atteintes aux droits de l'individu
- Combattre les injustices, l'intolérance, toutes formes de racisme, de discrimination et toutes les formes de violences
- Promouvoir la citoyenneté politique et sociale et garantir l'exercice de la démocratie

→ Missions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations

Informier et orienter

- Accès à l'information sur les discriminations
- Information sur l'accès aux droits
- Orientation vers les structures relais compétentes (associations, syndicats, HALDE...)

Accompagner juridiquement

- Qualification juridique des faits

- Accompagnement dans la saisine des autorités compétentes (tribunaux, HALDE, inspection du travail...)
- Aide et accompagnement aux démarches juridiques et administratives, à la constitution du dossier
- Constitution de partie civile et représentation des victimes devant la justice

→ Domaine d'action

- Intervention sur l'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- Dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, logement, éducation, santé, accès aux biens et aux services (loisirs, services publics...)

→ Public concerné

Tout public

→ Territoire d'intervention

Département



Maison de la justice et du droit MJD Charleville-Mézières

Service judiciaire de proximité, la maison de la justice et du droit a vocation d'aider les citoyens à accéder plus facilement à la justice et à leurs droits.



MJD

10/14 rue des Chardonnerets
08000 Charleville-Mézières
tél : 03 24 35 37 30
fax : 03 24 35 37 38

→ Missions générales

- Accueil, aide, orientation du public dans le domaine juridique
- Mise en place de mesures alternatives aux poursuites pénales

→ Missions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations

Informier et orienter

- Accès à l'information sur les discriminations
- Information sur l'accès aux droits
- Orientation vers les structures relais compétentes (associations, syndicats, HALDE...)

→ Domaine d'action

- Intervention sur l'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- Dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, logement, éducation, santé, accès aux biens et aux services (loisirs, services publics...)

→ Public concerné

Tout public

→ Territoire d'intervention

Département

■ Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h